



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 29 novembre 2018

### FRAIS D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER : L'ISÈRE REFUSE D'OUVRIRE LA PORTE A UNE HAUSSE DE LA FISCALITE

**Avec un taux de 3,8 %, l'Isère est l'un des trois seuls départements où les frais d'acquisition d'un bien immobilier (appelés Droits de Mutation à Titre Onéreux) sont les moins chers en France métropolitaine. Cette imposition locale extrêmement basse permet aux futurs acheteurs dans le département de réaliser une économie importante lors de leur transaction.**

#### **Le Département de l'Isère ne cautionne pas la proposition de l'ADF d'augmenter la fiscalité**

Lors de son Bureau du mercredi 28 novembre, l'Assemblée des Départements de France (ADF) a proposé au Gouvernement de créer un fonds de solidarité entre Départements à hauteur de 250 M€, pour lequel le Département de l'Isère, qui contribue déjà à la solidarité entre départements à hauteur de 12 M€ par an, se verrait prélever en cas d'application de 4,2 M€ supplémentaires (+ 35 % de hausse).

A cette occasion, l'ADF demande également au Gouvernement la possibilité pour les Départements d'augmenter de 0,2 point les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), soit de passer d'un taux de 4,5 à 4,7 % qui viendrait alourdir les frais d'acquisition des futurs acheteurs d'un bien immobilier.

Le Département de l'Isère ne cautionne pas cette demande qui ne répond pas à ses engagements sur la maîtrise de la fiscalité depuis 2015 (0 % de hausse sur le foncier bâti et les DMTO).

*« En Isère, nous avons fait le choix de créer les conditions pour favoriser l'accession à la propriété. Malgré la pression qui pèse sur nos collectivités, il n'est pas envisageable d'augmenter la fiscalité sur les frais d'acquisition d'un bien immobilier. Nos concitoyens ne le comprendraient pas »,* explique Jean-Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère

#### **Bénéfices de l'application du taux de 3,8 % en Isère contre 4,5 % en moyenne en France**



Pour un bien vendu 152 700 €, le coût de la transaction finale s'établira en moyenne à 165 022 € contre 163 954 € en Isère, soit une économie de 1070 €.



Pour une villa vendue 300 000 €, le coût de la transaction finale s'établira en moyenne à 324 210 € contre 322 110 € en Isère, soit une économie de 2100 €.



Pour une belle propriété vendue 450 000 €, le coût de la transaction finale s'établira en moyenne à 486 315 € contre 483 165 € en Isère. Une économie de 3150 €.